

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Informations sur le produit**

Nom du produit : TrusTec™ PRF Octane Blend No.80  
 Matériel : 1024376, 1024372, 1024375, 1024374, 1093788, 1024377

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	540-84-1 208-759-1 601-009-00-8	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119457965-22-0002
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	540-84-1 208-759-1 601-009-00-8	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119457965-22-0013
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119457603-38-0002
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119457603-38-0002

**1.2****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Formulation  
 Utilisation en tant que carburant – industriel  
 Utilisation en tant que carburant – professionnel  
 Fabrication  
 Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – industriel  
 Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – professionnel  
 Distribution  
 Utilisation dans les revêtements – industriel  
 Utilisation dans les revêtements – professionnel  
 Utilisation en tant qu'agent nettoyant – industriel  
 Utilisation en tant qu'agent nettoyant – professionnel  
 Utilisation en tant qu'agent nettoyant – consommateur  
 Utilisation de revêtements – consommateur  
 Utilisation en tant que carburant – consommateur

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**1.3****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
Specialty Chemicals  
10001 Six Pines Drive  
The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
Airport Plaza (Stockholm Building)  
Leonardo Da Vincilaan 19  
1831 Diegem  
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
Responsible Party: Product Safety Group  
Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Gifflinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)  
 Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Lituanie : +370 (85) 2362052  
 Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Malte : +356 2395 2000  
 Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000  
 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)  
 Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250  
 Roumanie : +40213183606  
 Slovaquie : +421 2 5477 4166  
 Slovénie : Numéro de téléphone : 112  
 Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)  
 Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	H315	pénétration dans les voies respiratoires.
	H336	Provoque une irritation cutanée.
	H410	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	<b>Prévention:</b>	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	<b>Intervention:</b>	
	P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
	P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 540-84-1                      2,2,4-triméthylpentane

**2.3****Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Primary Reference Fuel  
PRF (ASTM) Octane Blend No.80  
Octane Reference Fuel

Formule moléculaire : Mixture

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No.	Classification	Concentration	Conc.
--------------	---------	----------------	---------------	-------

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	EC-No. Index No.	(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	[wt%]	spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
<b>2,2,4- Trimethylpentane (Isooctane)</b>	<b>540-84-1 208-759-1 601-009-00-8</b>	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	79,9 - 80,1	
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	19,7 - 20,3	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Point d'éclair : -8 °C (-8 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

**5.1****Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1**

Numéro de la FDS:100000100076

6/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**7.3****Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1****Paramètres de contrôle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SK OEL	NPEL krátkodobý	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	
	SK OEL	NPEL priemerný	200 ppm, 900 mg/m <sup>3</sup>	
n-heptane	SK OEL	NPEL priemerný	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	

**SI**

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SI OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m <sup>3</sup>	
	SI OEL	KTV	1.000 ppm, 4.800 mg/m <sup>3</sup>	
n-heptane	SI OEL	MV	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	
	SI OEL	KTV	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	

**SE**

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SE AFS	NGV	200 ppm, 900 mg/m <sup>3</sup>	
	SE AFS	KGV	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	V.
n-heptane	SE AFS	NGV	200 ppm, 800 mg/m <sup>3</sup>	
	SE AFS	KGV	300 ppm, 1.200 mg/m <sup>3</sup>	V.

V Vägledande kortidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

**RS**

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
н-гептан	RS OEL	GVI	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	EU*

EU\* Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 2000/39 / EC (first list)

**RO**

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
n-heptane	RO OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	

**PT**

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
n-heptane	PT DL 305/2007	oito horas	500 ppm, 2.085 mg/m <sup>3</sup>	
	PT OEL	VLE-MP	400 ppm,	
	PT OEL	VLE_CD	500 ppm,	

**PL**

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
n-heptane	PL NDS	NDS	1.200 mg/m <sup>3</sup>	
	PL NDS	NDSch	2.000 mg/m <sup>3</sup>	

**NO**

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
n-heptane	FOR-2011-12-06-1358	GV	200 ppm, 800 mg/m <sup>3</sup>	

**NL**

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
n-heptane	NL WG	TGG-8 uur	1.200 mg/m <sup>3</sup>	
	NL WG	TGG-15 min	1.600 mg/m <sup>3</sup>	

**MT**

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
------------	-------	-------	--------------------	------

Numéro de la FDS:100000100076

8/160

## TrusTec™ PRF Octane Blend No.80

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

n-Heptane	MT OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	
-----------	--------	-----	----------------------	--

## MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	MK OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	
n-heptane	MK OEL	MV	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LV OEL	AER 8 st	100 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	300 mg/m3	
n-heptane	LV OEL	AER 8 st	85 ppm, 350 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
n-heptane	LU OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LT OEL	IPRD	200 ppm, 900 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	300 ppm, 1.400 mg/m3	
n-heptane	LT OEL	IPRD	500 ppm, 2.085 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	750 ppm, 3.128 mg/m3	

## IT

Componenti	Base	Valore	Parametri di controllo	Nota
n-heptane	IT VLEP	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
n-heptane	IS OEL	TWA	200 ppm, 820 mg/m3	

## IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
n-Heptane	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	HU OEL	AK-érték	2.350 mg/m3	R, i,
	HU OEL	CK-érték	4.700 mg/m3	R, i,
n-heptane	HU OEL	AK-érték	2.000 mg/m3	R, EU1,

EU1 2000/39/EK irányelvben közölt érték

i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhámat)

R Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása ROVID expozíció hatására jelentkeznek. Korrigált AK = AK x 8/a napi óraszám

## HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
n-heptane	HR OEL	GVI	500 ppm, 2.085 mg/m3	koža,
	HR OEL		500 ppm, 2.000 mg/m3	

koža Razvrstana kao tvar koja nadražuje kožu (H315) ili je takva napomena navedena u direktivama

## GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
n-heptane	GR OEL	TWA	500 ppm, 2.000 mg/m3	
	GR OEL	STEL	500 ppm, 2.000 mg/m3	

## GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
n-Heptane	GB EH40	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

## FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FR VLE	VME	1.000 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m3	Valeurs limites indicatives, Vapeur
n-heptane	FR VLE	VME	400 ppm, 1.668 mg/m3	VLR contraignantes,
	FR VLE	VLCT (VLE)	500 ppm, 2.085 mg/m3	VLR contraignantes,

Valeurs limites indicatives Valeurs limites indicatives

VLR Valeurs limites réglementaires contraignantes

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	380 ppm, 1.800 mg/m3	
n-heptane	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.200 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	500 ppm, 2.100 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.200 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	500 ppm, 2.100 mg/m3	

**ES**

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	ES VLA	VLA-ED	300 ppm, 1.420 mg/m3	
n-heptane	ES VLA	VLA-ED	500 ppm, 2.085 mg/m3	

**EE**

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	EE OEL	Piirnorm	200 ppm, 900 mg/m3	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	300 ppm, 1.400 mg/m3	
n-heptane	EE OEL	Piirnorm	500 ppm, 2.085 mg/m3	

**DK**

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
n-heptane	DK OEL	GV	200 ppm, 820 mg/m3	

**DE**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
n-heptane	DE TRGS 900	AGW	500 ppm, 2.100 mg/m3	

**CZ**

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
n-heptane	CZ OEL	PEL	1.000 mg/m3	I,
	CZ OEL	NPK-P	2.000 mg/m3	I,

I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty), respektive kůži

**CY**

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
n-heptane	CY OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

**CH**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	CH SUVA	MAK-Wert	300 ppm, 1.400 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	KZGW	600 ppm, 2.800 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 470 mg/m3	
	CH SUVA	KZGW	200 ppm, 940 mg/m3	
n-heptane	CH SUVA	KZGW	400 ppm, 1.600 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	400 ppm, 1.600 mg/m3	NIOSH,

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

**BG**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
n-heptane	BG OEL	TWA	1.600 mg/m3	

**BE**

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
n-heptane	BE OEL	TGG 8 hr	400 ppm, 1.664 mg/m3	
	BE OEL	TGG 15 min	500 ppm, 2.085 mg/m3	

**AT**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	AT OEL	MAK-TMW	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	AT OEL	MAK-KZW	1.200 ppm, 5.600 mg/m3	
n-heptane	AT OEL	MAK-TMW	500 ppm, 2.000 mg/m3	
	AT OEL	MAK-KZW	2.000 ppm, 8.000 mg/m3	

DNEL  
n-heptane

:

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
- Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Appareil respiratoire purificateur d'air couvrant tout le visage pour les vapeurs organiques, les poussières et les brouillards. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins :. Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : semblable à l'essence

**Données de sécurité**

Point d'éclair : -8 °C (-8 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Limite d'explosivité, inférieure : 1 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 7 %(V)  
Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible  
Formule moléculaire : Mixture

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point de congélation : Donnée non disponible

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 96 - 103 °C (96 - 103 °C)

Pression de vapeur : 1,70 PSI  
à 37,8 °C (37,8 °C)

Densité relative : 0,693  
à 15,6 °C (15,6 °C)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : 3  
(Air = 1.0)

Taux d'évaporation : 1

Pourcentage de composés volatils : > 99 %

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**9.2****Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4****Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.**10.5****Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.**10.6****Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****TrusTec™ PRF Octane Blend No.80****Toxicité aiguë par voie orale** : DL50: > 5.000 mg/kg  
Espèce: Rat  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80****Toxicité aiguë par inhalation** : CL50: > 20 mg/l  
Espèce: Rat  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

**Toxicité aiguë par voie cutanée** : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Lapin  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

**Irritation de la peau** : Irritation de la peau  
largement basé sur l'évidence chez l'animal.  
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

**Irritation des yeux** : Pas d'irritation des yeux  
largement basé sur l'évidence chez l'animal.  
Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

**Sensibilisation** : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Toxicité à dose répétée**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Espèce: Rat, Mâle et femelle  
Sex: Mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 668, 2220, 6646 ppm  
Durée d'exposition: 13 weeks  
Nombre d'expositions: 6 hr/day 5 d/wk  
NOEL: 8,117 mg/l 2220 ppm  
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-heptane : Espèce: Rat, mâle  
Sex: mâle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 12.47 mg/l  
Durée d'exposition: 16 wk  
Nombre d'expositions: 12 h/d, 7 d/wk  
NOEL: 12,47 mg/l  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

: Espèce: Rat, Mâle et femelle  
Sex: Mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 12.35 mg/l  
Durée d'exposition: 26 wk  
Nombre d'expositions: 6 h/d, 5 d/wk  
Méthode: OCDE ligne directrice 413  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**Génotoxicité in vitro**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	Escherichia Coli Résultat: négatif
	Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE Résultat: négatif
	Type de Test: Échange de chromatides sœurs Résultat: négatif
	Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN Résultat: négatif
n-heptane	Type de Test: Test de Ames Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli Résultat: négatif
	Type de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de mammifères Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE Résultat: négatif
	Type de Test: Recombinaison mitotique Résultat: négatif

**Génotoxicité in vivo**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane)	: Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN Espèce: Souris Dose: 500 mg/kg Résultat: négatif
	Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN Espèce: Rat Dose: 500 mg/kg Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane)	: Espèce: Rat Sex: Mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm Nombre d'expositions: 6 h/d 5 d/wk Méthode: OCDE ligne directrice 416 NOAEL Parent: 3000 ppm NOAEL F1: 3000 ppm NOAEL F2: 3000 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
n-heptane	Espèce: Rat Sex: Mâle et femelle Voie d'application: Inhalation

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm  
 Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk  
 Période d'essai: 13 wk  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 NOAEL Parent: 3000ppm  
 NOAEL F1: 3000 ppm  
 NOAEL F2: 3000 ppm  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour le développement**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Espèce: Rat  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 0, 400, 1200 ppm  
 Nombre d'expositions: 6h/d  
 Période d'essai: GD6-15  
 NOAEL Teratogenicity: 1200 ppm  
 NOAEL Maternal: 1200 ppm  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm  
 Nombre d'expositions: 6h/d  
 Période d'essai: GD6-15  
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE  
 NOAEL Teratogenicity: 9000 ppm  
 NOAEL Maternal: 3000 ppm  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-heptane : Espèce: Rat  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm  
 Durée d'exposition: GD6-15  
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d  
 NOAEL Teratogenicity: 9000 ppm  
 NOAEL Maternal: 3000 ppm

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

**Toxicité par aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

n-heptane : Organes cibles: Système nerveux central  
 Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Effets CMR**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
 Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

n-heptane

Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction: Pas toxique pour la reproduction

**11.2****Informations sur les autres dangers****TrusTec™ PRF Octane Blend No.80****Information supplémentaire**

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane)

: CL50: 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-heptane

LL50: 5,738 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: Données modélisées QSAR

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane)

: CE50: 0,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Essai en statique L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

n-heptane CE50: 1,5 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Essai en statique Toxique pour les organismes aquatiques.

CL50: 0,1 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Mysidopsis bahia (Crevette de Mysid)  
 Essai en semi-statique Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour les algues**

2,2,4-Triméthylpentane : EC50: 2,943 mg/l  
 (Isooctane) Durée d'exposition: 72 h  
 Méthode: Données modélisées QSAR

n-heptane EC50: 4,338 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)  
 Méthode: QSAR

**Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)**

n-heptane : NOELR: 1,284 mg/l  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Méthode: Données modélisées QSAR

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)**

2,2,4-Triméthylpentane : NOEL: 0,17 mg/l  
 (Isooctane) Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2****Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

2,2,4-Triméthylpentane : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 (Isooctane) Méthode: OCDE Ligne directrice 301  
 Devrait être intrinsèquement biodégradable.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-heptane : Résultat: Facilement biodégradable.  
 70 %  
 Période d'essai: 10 d

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Bioaccumulation**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Facteur de bioconcentration (FBC): 231  
Méthode: Données modélisées QSAR  
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

n-heptane : Facteur de bioconcentration (FBC): 552  
Méthode: Données modélisées QSAR  
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

**12.4****Mobilité dans le sol****Mobilité**

2,2,4-Triméthylpentane (Isooctane) : Milieu: Air  
Méthode: Calcul, Mackay niveau I modèle de fugacité  
Après libération, se disperse dans l'air.

n-heptane : Milieu: Air  
Méthode: Calcul, Mackay niveau I modèle de fugacité  
Contenu: 100 %  
Après libération, se disperse dans l'air.

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II, POLLUANT MARIN, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE), N-HEPTANE), RQ (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II, (-8 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE), N-HEPTANE)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE), N-HEPTANE)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

33, UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE), N-HEPTANE)

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE), N-HEPTANE)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
**Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 2 Dangereux pour l'eau

**15.2****Évaluation de la sécurité chimique**

<b>Composants</b>	: 2,2,4-triméthylpentane	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.	208-759-1
-------------------	--------------------------	--	-----------

**Évaluation de la sécurité chimique**

	: heptane	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.	205-563-8
--	-----------	--	-----------

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
 Facilement inflammable  
 7b  
 Quantité 1: 5.000 t  
 Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003  
 Dangereux pour l'environnement  
 9a  
 Quantité 1: 100 t  
 Quantité 2: 200 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c

Quantité 1: 5.000 t

Quantité 2: 50.000 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
LIQUIDES INFLAMMABLES  
P5c  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t

: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

**État actuel de notification**

Europe REACH	:	Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
Suisse CH INV	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

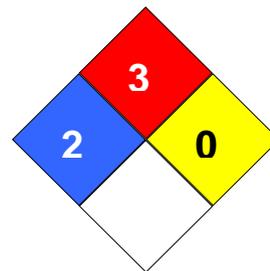
**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 2  
 Risque d'incendie: 3  
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 28440

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Annexe****1. Titre court du scénario d'exposition: Formulation**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU 10:</b> Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC5:</b> Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC9:</b> Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) <b>PROC14:</b> Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC2:</b> Formulation de préparations
Information supplémentaire	:	La formulation, l'emballage et le remballage de la substance et de ses mélanges en marche discontinue ou continue, comme le stockage, le transfert de matériau, le mélange, le pastillage, la compression, la pelletisation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, l'entretien et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2: Formulation de préparations**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après le retrait total du traitement des eaux usées (tonnes/jour) :  
(Msafe)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit	: 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu	
Nombre de jours d'émission par année	: 300
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 2,5 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,002 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,01 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air	: Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 0 %)
Eau	: Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 61,8 %)
Remarques	: Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
Eau	: En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)
Remarques	: En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.
Remarques	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.
Remarques	: Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.
Remarques	: Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.
Remarques	: Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/d
Efficacité (d'une mesure)	: 96,3 %
Pourcentage retiré des eaux usées	: 96,3 %
Traitement des Boues	: Donnée non disponible
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées	: Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v
------------------------	--

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération	: La récupération externe et le recyclage des déchets doivent
--------------------------	---

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vige

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

### Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

### Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

### Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

### Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

### Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures techniques**

Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage., Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés., Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC9, PROC14: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Numéro de la FDS:100000100076

30/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC2	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,5 mg/m3	
			Eau douce		0,0032 mg/L	0,086
			Dépôts d'eau douce		0,14 mg/kg	0,097
			Eau de mer		0,32 µg/L	0,0085
			Dépôts d'eau de mer		0,014 mg/kg	0,0097
			Sol agricole		0,0046 mg/kg	0,01

ERC2: Formulation de préparations

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS67, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC3, CS136	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,069
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,055
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC5, CS30	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8a, CS34, CS22	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,1371 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,012
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme		0,117

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			– circuits combinés systémiques		
PROC8b, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	7,01 mg/m3	0,003
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,686 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,004
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC14, CS100	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	3,43 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,119

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS67: Stockage

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS2: Méthode d'échantillonnage

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS136: Procédés par lot à températures élevées

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

CS30: Opérations de mélange (systèmes ouverts)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS34: Manuel

CS22: Transfert / déversement à partir de conteneurs

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

réipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
CS100: Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des réipients/grands réipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	<b>PROC16:</b> Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC7, ERC8b:</b> Utilisation industrielle de substances en systèmes clos, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC7, ERC8b: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

(Msafe) : 1.800 tonnes/day

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d  
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 300  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 5 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

#### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 95 %)  
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 23,4 %)  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.  
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.  
 Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

,Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau., Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Numéro de la FDS:100000100076

38/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Évaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC7, ERC8b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,05 mg/m <sup>3</sup>	
			Eau douce		0,0016 mg/L	0,043
			Dépôts d'eau douce		0,07 mg/kg	0,048
			Eau de mer		0,16 µg/L	0,0043
			Dépôts d'eau de mer		0,007 mg/kg	0,0048
			Sol agricole		0,46 µg/kg	0,001

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Évaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m <sup>3</sup>	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m <sup>3</sup>	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15, CS37, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m <sup>3</sup>	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme –	233,58 mg/m <sup>3</sup>	0,115

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			systemique		
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,118
PROC8a, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systemique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,015
PROC8b, CS8, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systemique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systemique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,117
PROC16, CS15, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systemique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systemique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,012

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS107: (systèmes fermés)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS8: Transferts par fûts/ lots

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS107: (systèmes fermés)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – professionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	:	<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC16:</b> Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Information supplémentaire :

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

(Msafe) : 240 tonnes/day

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année : 365  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,1 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,001 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
 Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station : Donnée non disponible

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

de Traitement des Eaux Usées

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.  
Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC16: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,074 µg/m3	
			Eau douce		0,0058 µg/L	0,00015
			Dépôts d'eau douce		0,0001 mg/kg	0,000073
			Eau de mer		0,066 ng/L	< 0,000017
			Dépôts d'eau de mer		0,0028 µg/kg	0,000002
			Sol agricole		0,012 µg/kg	0,000021

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  
 ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  
 ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos  
 ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PROC2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,048
PROC3, CS15, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC16, CS15, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC8a, CS39, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,049
PROC8b, CS1, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	163,51 mg/m3	0,080
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,082

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS107: (systèmes fermés)

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS107: (systèmes fermés)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
 CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement  
 CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS1: Expositions générales  
 CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS14: Transferts de matière en vrac

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

#### 1. Titre court du scénario d'exposition: **Fabrication**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: <b>SU3, SU8, SU9:</b> Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de substances chimiques fines
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	(chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC1, ERC4:</b> Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Information supplémentaire	: Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, produit chimique industriel ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de produits, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac).

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

(Msafe) : 3.000 tonnes/day

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 300  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 5 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,003 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

#### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 90 %)  
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)  
Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	capacité d'extraction requise sur site de $\geq$ (%) :
	(Effectiveness: 0 %)
Remarques	: Aucun traitement des eaux usées requis.
Remarques	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.
Remarques	: Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 10.000 m <sup>3</sup> /d
Efficacité (d'une mesure)	: 96,3 %
Pourcentage retiré des eaux usées	: 96,3 %
Traitement des Boues	: Donnée non disponible
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées	: Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets	: Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.
------------------------	--

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération	: Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.
--------------------------	--

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation)	: Substance liquide
--	---------------------

**Quantité utilisée**

Remarques	: Aucune limite
-----------	-----------------

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
.,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,1 mg/m3	
			Eau douce		0,001 mg/L	0,026
			Dépôts d'eau douce		0,043 mg/kg	0,03
			Eau de mer		0,0001 mg/L	0,0026
			Dépôts d'eau de mer		0,0043 mg/kg	0,003
			Sol agricole		0,95 µg/kg	0,0021

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,055
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique,	0,34 mg/kg/d	0,000

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			long terme – systémique		
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8b, CS2, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS2: Méthode d'échantillonnage

CS14: Transferts de matière en vrac

CS107: (systèmes fermés)

CS108: (systèmes ouverts)

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Une évaluation locale adaptée aux raffineries de l'Union européenne a été réalisée à l'aide des données spécifiques au site et figure dans le fichier PETRORISK et la feuille d'information « Production spécifique au site ».

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC2, ERC4:</b> Formulation de préparations, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Information supplémentaire	:	Utilisation de la substance dans le laboratoire, comme le transfert des matériaux et le nettoyage de l'équipement.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2, ERC4: Formulation de préparations, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) : 900  
(Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
 Nombre de jours d'émission par année : 20  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 2,5 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 2,0 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 66,5 %)  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.  
 Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m<sup>3</sup>/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
 ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC2, ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,13 µg/m3	
			Eau douce		0,0037 mg/L	0,098
			Dépôts d'eau douce		0,16 mg/kg	0,11
			Eau de mer		0,37 µg/L	0,0098
			Dépôts d'eau de mer		0,016 mg/kg	0,011
			Sol agricole		0,0019 µg/kg	< 0,000002

ERC2: Formulation de préparations

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC10, CS47	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	5,486 mg/kg/d	0,007
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,122
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
 CS47: Nettoyage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 CS36: Activités de laboratoire

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Numéro de la FDS:100000100076

60/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – professionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	:	<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	:	<b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC8a:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Information supplémentaire	:	Utilisation de la substance dans le laboratoire, comme le transfert des matériaux et le nettoyage de l'équipement.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit	:	18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu	:	
Nombre de jours d'émission par année	:	365

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 50 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 50 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air	: Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 0 %)
Eau	: Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de $\geq$ (%) : (Effectiveness: 0 %)
Remarques	: Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.
Eau	: En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de $\geq$ (%) : (Effectiveness: 0 %)
Remarques	: Aucun traitement des eaux usées requis.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/d
Efficacité (d'une mesure)	: 96,3 %
Pourcentage retiré des eaux usées	: 96,3 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets	: Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v
------------------------	--

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération	: La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu
--------------------------	--

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation)	: Substance liquide
Pression de vapeur	: 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques	: Aucune limite
-----------	-----------------

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8a	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,074 µg/m <sup>3</sup>	
			Eau douce		0,0077 µg/L	0,0002

Numéro de la FDS:100000100076

63/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

		Dépôts d'eau douce	0,00011 mg/kg	0,000076
		Eau de mer	0,00025 µg/L	< 0,000007
		Dépôts d'eau de mer	0,000011 mg/kg	< 0,000008
		Sol agricole	0,047 µg/kg	0,00008

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC10, CS47	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,3715 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,048
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
CS47: Nettoyage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
CS36: Activités de laboratoire

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**1. Titre court du scénario d'exposition: Distribution**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: <b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC9:</b> Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7:</b> Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Information supplémentaire	: Chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur rail/route et chargement de GCV) et emballage (p. ex. : barils et petits paquets) de la substance, comme l'échantillonnage, le stockage, le déchargement, la maintenance et les activités de laboratoire associées. Exclut les émissions pendant le transport.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7: Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 97.000

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m<sup>3</sup>/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 20  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,1 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,001 %  
Remarques : Facteur d'émission ou de libération : Eau : < 0,001 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)  
Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.  
Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.  
Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 90 %)  
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m<sup>3</sup>/d  
Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
Traitement des Boues : Donnée non disponible  
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Transfert via des lignes fermées.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4,**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**PROC8b: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau., Porter des bottes de caoutchouc.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		74 ng/m3	
			Eau douce		5,1 ng/L	0,00013
			Sédiment d'eau douce		0,000075 mg/kg	0,000054
			Eau de mer		0,019 ng/L	< 0,000044
			Dépôts d'eau de mer		0,26 ng/kg	< 0,000002
			Sol agricole		1,2 ng/kg	< 0,000034

ERC1: Fabrication de substances

ERC2: Formulation de préparations

ERC3: Formulations dans les matériaux

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme		0,000

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			– circuits combinés systémiques		
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/kg/d	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/kg/d	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,048
PROC8b, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)  
 CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS2: Méthode d'échantillonnage

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS14: Transferts de matière en vrac

CS107: (systèmes fermés)

CS108: (systèmes ouverts)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation dans les revêtements – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteur d'utilisation : **SU3:** Production Industrielle (Tout)

Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition

Numéro de la FDS:100000100076

72/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

improbable

**PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.**PROC5:** Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)**PROC7:** Pulvérisation dans des installations industrielles**PROC8a:** Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau**PROC13:** Traitement d'articles par trempage et versage**PROC14:** Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation**PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC4:** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Information supplémentaire : Englobe l'utilisation de revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) comprenant l'exposition durant l'utilisation (p. ex. : réception des matériaux, stockage, préparation et transfert en gros et demi-gros, application par vaporisateur, rouleau, étaleur, trempe, écoulement, lit fluidisé sur les lignes de production et filmification) et le nettoyage de l'équipement, l'entretien et les activités de laboratoire associées.

## 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 260.000

### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
 Nombre de jours d'émission par année : 20  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 98 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,007 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 90 %)  
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 4,3 %)  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
 Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
 Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.  
 Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
.,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC10, PROC14: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Application au rouleau ou au pinceau, Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire., Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. Éviter le contact manuel avec les parties humides.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,015 mg/m3	
			Eau douce		0,0013 mg/L	0,034
			Sédiment d'eau douce		0,056 mg/kg	0,039
			Eau de mer		0,13 µg/L	0,0034
			Dépôts d'eau de mer		0,0056 mg/kg	0,0039
			Sol agricole		0,14 µg/kg	0,0003

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés		

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			systémiques		
PROC2, CS15, CS56, CS38	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC2, CS94	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC3, CS29, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC4, CS95	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,055
PROC9, CS3, CS8, CS22	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC5, CS96, CS30	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC10, CS98	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	5,486 mg/kg/d	0,007
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,122

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PROC14, CS100	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,686 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,116
PROC7, CS97	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	58,39 mg/m3	0,029
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,143 mg/kg/d	0,003
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,031
PROC7, CS34, CS10	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	350,37 mg/m3	0,172
			Employé – dermique, long terme – systémique	4,286 mg/kg/d	0,006
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,178
PROC8a, CS3	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8b, CS3	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC13, CS4	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)  
 CS56: avec une collection d'échantillons  
 CS38: Utiliser dans des systèmes confinés

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 CS94: Formation de film - séchage accéléré (50 - 100°C). Etuvage (>100°C). Durcissement par radiations UV / par faisceau d'électrons FE

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 CS29: Opérations de mélange (systèmes fermés)  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS95: Formation de film - séchage à l'air

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

CS3: Transferts de matière

CS8: Transferts par fûts/ lots

CS22: Transfert / déversement à partir de conteneurs

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

CS96: Préparation de matière pour application

CS30: Opérations de mélange (systèmes ouverts)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS98: Application au rouleau, à la spatule, par écoulement

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

CS100: Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

CS97: Pulvérisation (automatique/par robotique)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

CS34: Manuel

CS10: Pulvérisation

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS3: Transferts de matière

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS3: Transferts de matière

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

CS4: Trempage, immersion et coulage

#### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation dans les revêtements – professionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC5:</b> Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC11:</b> Pulvérisation en dehors d'installations industrielles <b>PROC13:</b> Traitement d'articles par trempage et versage <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire <b>PROC19:</b> Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC8a, ERC8d:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation de revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) comprenant l'exposition durant l'utilisation (p. ex. : réception des matériaux, stockage, préparation et transfert en gros et demi-gros, application par vaporisateur, rouleau, étaleur, trempe, écoulement, lit fluidisé sur les lignes de production et filmification) et le nettoyage de l'équipement, l'entretien et les activités de laboratoire associées.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8a, ERC8d: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

(Msafe) : 1.000

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
 Nombre de jours d'émission par année : 365  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 98 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 1 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 1 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
 Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.  
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.  
 Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) :  
 Remarques : Non applicable

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC8b, PROC15: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Utilisation en tant que réactif de laboratoire**

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Numéro de la FDS:100000100076

85/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5:**

Numéro de la FDS:100000100076

86/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure., Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé., Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
,Éviter le contact manuel avec les parties humides.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
,Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs., Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8a, ERC8d	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,000074 mg/m3	
			Eau douce		10 ng/L	0,00027
			Dépôts d'eau douce		220 ng/kg	0,00015
			Eau de mer		0,51 ng/L	0,000013
			Dépôts d'eau de mer		22 ng/kg	0,000015
			Sol agricole		93 ng/kg	0,00016

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS38, CS45	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – inhalation, long terme – systémique		0,048
PROC3, CS96	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC8b, CS3, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique,	6,86 mg/kg/d	0,009

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			long terme – systémique		
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC4, CS95	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	163,51 mg/m3	0,080
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,082
PROC4, CS95	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC5, CS96	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,072
PROC5, CS96	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	327,01 mg/m3	0,161
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,164
PROC8a, CS3, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,072
PROC10, CS98	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,743 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,072
PROC10, CS98	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	327,01 mg/m3	0,161
			Employé – dermique, long terme –	2,743 mg/kg/d	0,004

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			systemique		
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,164
PROC11, CS10, CS34	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	280,29 mg/m3	0,138
			Employé – dermique, long terme – systemique	1,2859 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,139
PROC11, CS10, CS34	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	196,21 mg/m3	0,096
			Employé – dermique, long terme – systemique	6,4284 mg/kg/d	0,008
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,105
PROC11, CS10, CS34	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	163,51 mg/m3	0,080
			Employé – dermique, long terme – systemique	5,357 mg/kg/d	0,007
			Employé – inhalation, long terme – systemique		0,087
PROC13, CS4	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systemique	0,6855 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,047
PROC13, CS4	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	327,01 mg/m3	0,161
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,164
PROC19, CS72	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,8286 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,073
PROC19, CS72	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	196,21 mg/m3	0,096
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,8286 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systemiques		0,100
PROC19, CS72	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systemique	32,70 mg/m3	0,016
			Employé – dermique, long terme – systemique	2,8286 mg/kg/d	0,004

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Employé – long terme  
– circuits combinés  
systémiques

0,020

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)  
CS38: Utiliser dans des systèmes confinés  
CS45: Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS96: Préparation de matière pour application

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS3: Transferts de matière  
CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
CS36: Activités de laboratoire

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
CS95: Formation de film - séchage à l'air

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
CS95: Formation de film - séchage à l'air

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)  
CS96: Préparation de matière pour application

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)  
CS96: Préparation de matière pour application

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS3: Transferts de matière  
CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
CS98: Application au rouleau, à la spatule, par écoulement

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
CS98: Application au rouleau, à la spatule, par écoulement

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
CS10: Pulvérisation  
CS34: Manuel

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
CS10: Pulvérisation  
CS34: Manuel

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
CS10: Pulvérisation  
CS34: Manuel

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage  
CS4: Trempage, immersion et coulage

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage  
CS4: Trempage, immersion et coulage

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles  
CS72: Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles  
CS72: Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs

PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles  
CS72: Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

#### 1. Titre court du scénario d'exposition: **Utilisation en tant qu'agent nettoyant – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: <b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC7:</b> Pulvérisation dans des installations industrielles <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

	<p>réipients de sites non spécialisés</p> <p><b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p><b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau</p> <p><b>PROC13:</b> Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC4:</b> Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation en tant que composant de produit de nettoyage comprenant le transfert depuis le site de stockage, le déversement/déchargement depuis les barils ou conteneurs. Exposition durant le mélange/la dilution en phase de préparation et activités de nettoyage (p. ex. : la pulvérisation, le brossage, le trempage et l'essuyage automatisés ou manuels), nettoyage et entretien de l'équipement utilisé.

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après le retrait total du traitement des eaux usées (tonnes/jour) :  
(Msafe) : 6.800 tonnes/day

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 20  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 100 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %  
Remarques : Facteur d'émission ou de libération : Eau : < 0,001 %

#### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 70 %)  
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

- Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)
- Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.
- Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.
- Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.
- Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

- Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
- Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
- Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %
- Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

- Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

- Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

- Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
- Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

- Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
 ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC13: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Traitement d'articles par trempage et versage

### Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

### Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

### Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

### Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

### Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
.,Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé., Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		4,6 µg/m3	
			Eau douce		5,7 ng/L	0,00015
			Dépôts d'eau douce		99 ng/kg	0,00007
			Eau de mer		0,000056 µg/L	< 0,000015
			Dépôts d'eau de mer		2,4 ng/kg	< 0,000017
			Sol agricole		42 ng/kg	< 0,000091

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC2, CS93, CS38	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS8, CS93, CS101	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC4, CS37	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	9,34 mg/m3	0,005
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,686 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,005
PROC13, CS41	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	23,86 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,6855 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,0012
PROC7, CS44	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	210,22 mg/m3	0,103
			Employé – dermique, long terme – systémique	4,286 mg/kg/d	0,006
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,109
PROC7, CS44	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	35,04 mg/m3	0,017
			Employé – dermique, long terme – systémique	4,286 mg/kg/d	0,006
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8b, CS45	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC10, CS34, CS42, CS48, CS47	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,743 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 CS93: Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.  
 CS38: Utiliser dans des systèmes confinés

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 CS8: Transferts par fûts/ lots  
 CS93: Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.  
 CS101: Application de produits de nettoyage en systèmes fermés

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter  
 des possibilités d'exposition.  
 CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage  
 CS41: Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles  
 CS44: Nettoyage avec des laveurs à haute pression

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles  
 CS44: Nettoyage avec des laveurs à haute pression

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
 récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
 récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS45: Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
 CS34: Manuel  
 CS42: Nettoyage avec des laveurs à basse-pression  
 CS48: Surfaces  
 CS47: Nettoyage

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant qu'agent nettoyant – professionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC11:</b> Pulvérisation en dehors d'installations industrielles <b>PROC13:</b> Traitement d'articles par trempage et versage
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC8a, ERC8d:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation en tant que produit de nettoyage comprenant le déversement/déchargement depuis les barils ou conteneurs. Et exposition durant le mélange/la dilution en phase de préparation et activités de nettoyage (p. ex. : la pulvérisation, le brossage, le trempage et l'essuyage automatisés ou manuels).

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8a, ERC8d: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 210

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 365  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 2 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %  
Remarques : Facteur d'émission ou de libération : Eau : < 0,001 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) :  
Remarques : Non applicable  
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)  
Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)  
Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
Efficacité (d'une mesure) : 96,3 %  
Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
Traitement des Boues : Donnée non disponible  
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
 Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Numéro de la FDS:100000100076

107/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes., Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
., Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.  
., Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. , Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide  
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

**Quantité utilisée**

Remarques : Aucune limite

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8a, ERC8d	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		74 ng/m3	
			Eau douce		5,1 ng/L	0,00013
			Sédiment d'eau douce		75 ng/kg	0,000053
			Eau de mer		0,017 ng/L	< 0,000033
			Dépôts d'eau de		0,16 ng/kg	< 0,000012

Numéro de la FDS:100000100076

109/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			mer		
			Sol agricole		1,2 ng/kg < 0,000034

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
 ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC2, CS93, CS38	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,048
PROC3, CS8, CS38, CS93	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC4, CS76	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	70,07 mg/m3	0,034
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,036
PROC4, CS101	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	163,51 mg/m3	0,080
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,082
PROC4, CS74	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC8a, CS45	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	327,01 mg/m3	0,161
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,164
PROC8b, CS45	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC10, CS42, CS51, CS60	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	5,486 mg/kg/d	0,007
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,076
PROC10, CS10, CS34, CS47, CS48	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,743 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,072
PROC10, CS27, CS51	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	56,06 mg/m3	0,028
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,8229 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,142
PROC10, CS27, CS51	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	280,29 mg/m3	0,138
			Employé – dermique, long terme – systémique	3,2916 mg/kg/d	0,004
			Employé – inhalation, long terme – systémique		0,142
PROC11, CS44, CS10	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	4,2856 mg/kg/d	0,006
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,074
PROC11, CS44, CS10	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	163,51 mg/m3	0,080
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,1428 mg/kg/d	0,003
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,083
PROC11, CS10, CS44	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	327,01 mg/m3	0,161
			Employé – dermique, long terme – systémique	4,2856 mg/kg/d	0,006
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,166
PROC13, CS4, CS34, CS47, CS48	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme		0,072

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

– circuits combinés  
systémiques

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS93: Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.

CS38: Utiliser dans des systèmes confinés

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS8: Transferts par fûts/ lots

CS38: Utiliser dans des systèmes confinés

CS93: Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS76: Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS101: Application de produits de nettoyage en systèmes fermés

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS74: Nettoyage des dispositifs médicaux

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS45: Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS45: Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS42: Nettoyage avec des laveurs à basse-pression

CS51: Laminage, Brossage

CS60: pas de pulvérisation

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS10: Pulvérisation

CS34: Manuel

CS47: Nettoyage

CS48: Surfaces

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS27: Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.

CS51: Laminage, Brossage

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS27: Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.

CS51: Laminage, Brossage

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

CS44: Nettoyage avec des laveurs à haute pression

CS10: Pulvérisation

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

CS44: Nettoyage avec des laveurs à haute pression

CS10: Pulvérisation

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

CS10: Pulvérisation  
 CS44: Nettoyage avec des laveurs à haute pression

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage  
 CS4: Trempage, immersion et coulage  
 CS34: Manuel  
 CS47: Nettoyage  
 CS48: Surfaces

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant qu'agent nettoyant – consommateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU 21:</b> Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteur d'utilisation	: <b>SU 21:</b> Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit	: <b>PC3:</b> Produits d'assainissement de l'air <b>PC4:</b> Produits antigel et de dégivrage <b>PC8:</b> Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) <b>PC9a:</b> Revêtements et peintures, solvants, diluants <b>PC9b:</b> Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler <b>PC9c:</b> Peintures au doigt <b>PC24:</b> Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage <b>PC35:</b> Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) <b>PC38:</b> Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC8a, ERC8d:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Information supplémentaire	:

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Englobe l'exposition générale des consommateurs survenant suite à l'utilisation de produits de consommation courante vendus comme produits de nettoyage, aérosols, revêtements, produits de dégivrage, lubrifiants et désodorisants.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8a, ERC8d: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Caractéristiques du produit**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 160

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 365  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 95 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 2,5 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 2,5 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Remarques : Non applicable

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
Traitement des Boues : Donnée non disponible  
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vige

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3, PC4, PC8, PC9, PC24, PC35, PC38: Produits d'assainissement de l'air, Produits antigel et de dégivrage, Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides), Vernis et Peintures, Matières de remplissage, Mastics, Diluants, Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage, Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux**

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

: 13800 g

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 8 h  
Fréquence d'utilisation : 4 heures/jour

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 857,5 cm<sup>2</sup>

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>  
Remarques : Sauf mention contraire, on suppose l'utilisation à températures ambiantes, suppose l'utilisation avec une ventilation typique.

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3: Produits d'assainissement de l'air**

**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

**Quantité utilisée**

: 0,1 g  
Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)  
: 0,48 g

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 0,25 h  
 Fréquence d'utilisation : 4 heures/jour  
 Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)  
 Durée d'exposition : 8 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
 : 35,70 cm<sup>2</sup>  
 Remarques : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
 Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>  
 Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
 Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)  
 Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
 Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>  
 Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
 Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)

Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Produits antigel et de dégivrage****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance :  
 dans le Mélange/l'Article  
 Remarques : Lavage de pare-brise  
 Concentration de la Substance :  
 dans le Mélange/l'Article  
 Remarques : Déversement dans un radiateur  
 Concentration de la Substance :  
 dans le Mélange/l'Article  
 Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Quantité utilisée**

Remarques : 0,5 g  
 : Lavage de pare-brise  
 Remarques : 2000 g  
 : Déversement dans un radiateur  
 : 4 g

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 0,02 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Lavage de pare-brise  
 Durée d'exposition : 0,17 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Déversement dans un radiateur  
 Durée d'exposition : 0,25 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
 : 428,00 cm<sup>2</sup>  
 Remarques : Déversement dans un radiateur  
 Exposed skin area : Peau  
 : 214,40 cm<sup>2</sup>  
 Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Garage  
 Dimension du local : 34 M<sup>3</sup>  
 Vitesse de ventilation par heure : 1,5  
 Remarques : Lavage de pare-brise  
 Extérieur / Intérieur : Garage  
 Dimension du local : 34 M<sup>3</sup>  
 Vitesse de ventilation par heure : 1,5  
 Remarques : Déversement dans un radiateur  
 Extérieur / Intérieur : Garage  
 Dimension du local : 34 M<sup>3</sup>  
 Vitesse de ventilation par heure : 1,5  
 Remarques : Produit de dégivrage pour serrure  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Lavage de pare-brise  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Déversement dans un radiateur  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance :  
 dans le Mélange/l'Article  
 Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle  
 Concentration de la Substance :  
 dans le Mélange/l'Article  
 Remarques : Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

sanitaires, nettoyeurs pour plancher, nettoyeurs à vitre, nettoyeurs pour tapis, nettoyeurs pour métaux)

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques

Nettoyeurs, pistolets à gâchette (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs à vitre)

**Quantité utilisée**

Remarques : 15 g

: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

: 27 g

Remarques

: Nettoyeurs, liquides (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs pour plancher, nettoyeurs à vitre, nettoyeurs pour tapis, nettoyeurs pour métaux)

: 35 g

Remarques

: Nettoyeurs, pistolets à gâchette (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs à vitre)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 0,50 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Durée d'exposition : 0,33 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Nettoyeurs, liquides (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs pour plancher, nettoyeurs à vitre, nettoyeurs pour tapis, nettoyeurs pour métaux)

Durée d'exposition : 0,17 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Nettoyeurs, pistolets à gâchette (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs à vitre)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau

: 857,50 cm<sup>2</sup>

Remarques

: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Exposed skin area : Peau

: 857,50 cm<sup>2</sup>

Remarques

: Nettoyeurs, liquides (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs pour plancher, nettoyeurs à vitre, nettoyeurs pour tapis, nettoyeurs pour métaux)

Exposed skin area : Peau

: 428,00 cm<sup>2</sup>

Remarques

: Nettoyeurs, pistolets à gâchette (nettoyeurs tout usage, produits sanitaires, nettoyeurs à vitre)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 0,6

Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 0,6

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Fréquence d'utilisation	: 128 jours/ an
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Fréquence d'utilisation	: 128 jours/ an
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Peinture murale aqueuse au latex
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Bombe aérosol
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Quantité utilisée**

Remarques	: 2760 g
Remarques	: Peinture murale aqueuse au latex
Remarques	: 744 g
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Remarques	: 215 g
Remarques	: Bombe aérosol
Remarques	: 491 g
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	: 2,20 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Peinture murale aqueuse au latex
Durée d'exposition	: 2,20 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Durée d'exposition	: 0,33 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Bombe aérosol
Durée d'exposition	: 2,00 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	: Peau
	: 428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Peinture murale aqueuse au latex
Exposed skin area	: Peau
	: 428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Exposed skin area	: Peau
	: 857,50 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Peinture murale aqueuse au latex
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Extérieur / Intérieur	: Garage
Dimension du local	: 34 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 1,5
Remarques	: Bombe aérosol
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)
Fréquence d'utilisation	: 4 jours/ an
Remarques	: Peinture murale aqueuse au latex
Fréquence d'utilisation	: 6 jours/ an
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Fréquence d'utilisation	: 2 jours/ an
Remarques	: Bombe aérosol
Fréquence d'utilisation	: 3 jours/ an
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune
-----------	--

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour:  
PC9b, PC9c: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler, Peintures au doigt****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Enduits et mastics
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Plâtres et égaliseurs de plancher
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Glaise à modeler
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peintures au doigt

**Quantité utilisée**

Remarques	:	85 g
Remarques	:	Enduits et mastics
Remarques	:	13800 g
Remarques	:	Plâtres et égaliseurs de plancher
Remarques	:	1 g
Remarques	:	Glaise à modeler
Remarques	:	1,35 g
Remarques	:	Peintures au doigt

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	:	4,00 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Enduits et mastics
Durée d'exposition	:	2,00 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Plâtres et égaliseurs de plancher

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	35,73 cm2
Remarques	:	Enduits et mastics
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	857,50 cm2
Remarques	:	Plâtres et égaliseurs de plancher
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	254,40 cm2
Remarques	:	Glaise à modeler
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	254,40 cm2
Remarques	:	Peintures au doigt

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	:	Activités à l'intérieur
Dimension du local	:	20 M3

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Enduits et mastics
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Plâtres et égaliseurs de plancher
Fréquence d'utilisation	: 12 jours/ an
Remarques	: Enduits et mastics
Fréquence d'utilisation	: 12 jours/ an
Remarques	: Plâtres et égaliseurs de plancher
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Glaise à modeler
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Peintures au doigt

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:
Remarques	Liquide
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:
Remarques	pâte
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:
Remarques	Vaporisateurs

**Quantité utilisée**

	: 2200 g
Remarques	: Liquide
	: 34 g
Remarques	: pâte
	: 73 g
Remarques	: Vaporisateurs

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	: 0,17 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Liquide
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: pâte
Durée d'exposition	: 0,17 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Vaporisateurs

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	: Peau
-------------------	--------

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques	: 468 cm2
Exposed skin area	: Liquide
	: Peau
	: 468 cm2
Remarques	: pâte
Exposed skin area	: Peau
	: 428,75 cm2
Remarques	: Vaporisateurs

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 34 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Liquide
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Vaporisateurs
Fréquence d'utilisation	: 4 jours/ an
Remarques	: Liquide
Fréquence d'utilisation	: 10 jours/ an
Remarques	: pâte
Fréquence d'utilisation	: 6 jours/ an
Remarques	: Vaporisateurs

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35, PC38: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Quantité utilisée**

	: 15 g
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
	: 27 g
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
	: 35 g
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
	: 12 g
Remarques	: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	: 0,50 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Durée d'exposition	: 0,33 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Durée d'exposition	: 0,17 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
Durée d'exposition	: 1 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	: Peau
	: 857,50 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Exposed skin area	: Peau
	: 857,50 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Exposed skin area	: Peau
	: 428,00 cm <sup>2</sup>
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M <sup>3</sup>
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre,

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Fréquence d'utilisation	: 128 jours/ an
Remarques	: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Fréquence d'utilisation	: 128 jours/ an
Remarques	: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8a, ERC8d	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,000074 mg/m3	
			Eau douce		0,0000064 mg/L	0,00017
			Dépôts d'eau douce		0,00013 mg/kg	0,000091
			Eau de mer		0,0000001 mg/L	0,000003
			Dépôts d'eau de mer		0,0000055 mg/kg	0,000004
			Sol agricole		0,000023 mg/kg	0,00004

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
 ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de	Méthodes	Conditions	Type de valeur	Niveau	Rapport de
-------------	----------	------------	----------------	--------	------------

Numéro de la FDS:100000100076

125/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Contribution	d'Evaluation de l'Exposition	spécifiques		d'exposition	caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PC3, PC3_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,10 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC3, PC3_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,02 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC4, PC4_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,00 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC4, PC4_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	7,13 mg/kg/d	0,01
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,18 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC4, PC4_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	17,87 mg/kg/d	0,03
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,51 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,03
PC8, PC8_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,07 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits		0,00

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			combinés systémiques		
PC8, PC8_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	7,15 mg/kg/d	0,01
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,08 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC8, PC8_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	10,70 mg/kg/d	0,02
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,77 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC9a, PC9a_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	10,53 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC9a, PC9a_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	19,65 mg/kg/d	0,03
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	52,06 mg/m3	0,09
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC9a, PC9a_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	34,29 mg/m3	0,06
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PC9a, PC9a_4	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	71,46 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	59,57 mg/m3	0,10
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,20

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PC9b, PC9b_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,12 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,54 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC9b, PC9b_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	2,86 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	66,97 mg/m3	0,11
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC9b, PC9b_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	2,54 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	1,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC9c	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	127,20 mg/kg/d	0,18
			Consommateur – oral, long terme – systémique	67,50 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,28
PC24, PC24_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	78,00 mg/kg/d	0,11
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,40 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC24, PC24_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	15,60 mg/kg/d	0,02
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC24, PC24_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,73 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	12,29 mg/m3	0,02
			Consommateur – long		0,07

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			terme – circuits combinés systémiques		
PC35, PC35_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,07 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC35, PC35_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	7,15 mg/kg/d	0,01
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,08 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC35, PC35_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	10,70 mg/kg/d	0,02
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,77 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC38	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,38 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00

PC3: Produits d'assainissement de l'air

PC3\_1: Assainissement de l'air, action instantanée (bombes aérosol)

PC3: Produits d'assainissement de l'air

PC3\_2: Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_1: Lavage de pare-brise

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_2: Déversement dans un radiateur

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_3: Produit de dégivrage pour serrure

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8\_1: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PC8\_2: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8\_3: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_1: Peinture murale aqueuse au latex

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_2: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_3: Bombe aérosol

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_4: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_1: Enduits et mastics

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_2: Plâtres et égaliseurs de plancher

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_3: Glaise à modeler

PC9c: Peintures au doigt

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_1: Liquide

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_2: pâte

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_3: Vaporisateurs

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC35\_1: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC35\_2: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC35\_3: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation de revêtements – consommateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU 21:</b> Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteur d'utilisation	: <b>SU 21:</b> Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit	: <b>PC1:</b> Adhésifs, produits d'étanchéité <b>PC4:</b> Produits antigel et de dégivrage <b>PC8:</b> Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) <b>PC9a:</b> Revêtements et peintures, solvants, diluants <b>PC9b:</b> Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler <b>PC9c:</b> Peintures au doigt <b>PC15:</b> Produits de traitement de surfaces non métalliques <b>PC18:</b> Encres et toners <b>PC23:</b> Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir <b>PC24:</b> Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage <b>PC31:</b> Produits lustrant et mélanges de cires <b>PC34:</b> Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC8a, ERC8d:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation de revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) comprenant l'exposition durant l'utilisation (p. ex. : transfert et préparation des produits, application à la brosse, vaporisation à la main ou méthodes similaires) et le nettoyage de l'équipement.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8a, ERC8d: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts****Caractéristiques du produit**

Numéro de la FDS:100000100076

131/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) : 1.000 (Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
 Nombre de jours d'émission par année : 365  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 99 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 1 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 6 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Remarques : Non applicable

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
 Traitement des Boues : Donnée non disponible  
 Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC15, PC9c, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34: Adhésifs, produits d'étanchéité, Produits antigel et de dégivrage, Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides), Revêtements et peintures, solvants, diluants, Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler, Produits de traitement de surfaces non métalliques, Peintures au doigt, Encres et toners, Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir, Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage, Produits lustrant et mélanges de cires, Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication**

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

: 13800 g

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 6 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 857,5 cm<sup>2</sup>

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>  
Remarques : Sauf mention contraire, on suppose l'utilisation à températures ambiantes, suppose l'utilisation avec une ventilation typique.

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques

Colles de loisir

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques

Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques

Colle en vaporisateur

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques

Matériaux d'étanchéité

**Quantité utilisée**

: 9 g

Remarques : Colles de loisir

: 6390 g

Remarques : Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)

: 85,05 g

Remarques : Colle en vaporisateur

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : 75 g  
: Matériaux d'étanchéité

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 4,00 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Colles de loisir  
Durée d'exposition : 6,00 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)  
Durée d'exposition : 4,00 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Colle en vaporisateur  
Durée d'exposition : 1,00 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Matériaux d'étanchéité

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 35,73 cm2  
Remarques : Colles de loisir  
Exposed skin area : Peau  
: 110,00 cm2  
Remarques : Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)  
Exposed skin area : Peau  
: 35,73 cm2  
Remarques : Colle en vaporisateur  
Exposed skin area : Peau  
: 35,73 cm2  
Remarques : Matériaux d'étanchéité

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Colles de loisir  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Colle en vaporisateur  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Matériaux d'étanchéité  
Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
Remarques : Colles de loisir  
Fréquence d'utilisation : 1 jours/ an  
Remarques : Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)  
Fréquence d'utilisation : 6 jours/ an  
Remarques : Colle en vaporisateur  
Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Matériaux d'étanchéité

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Produits antigel et de dégivrage****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques : Lavage de pare-brise

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques : Déversement dans un radiateur

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Quantité utilisée**

Remarques : 0,5 g

Remarques : Lavage de pare-brise

Remarques : 2000 g

Remarques : Déversement dans un radiateur

Remarques : 4 g

Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 0,02 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Lavage de pare-brise

Durée d'exposition : 0,17 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Déversement dans un radiateur

Durée d'exposition : 0,25 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau

Exposed skin area : 428,00 cm<sup>2</sup>

Remarques : Déversement dans un radiateur

Exposed skin area : Peau

Exposed skin area : 214,40 cm<sup>2</sup>

Remarques : Produit de dégivrage pour serrure

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Garage

Dimension du local : 34 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 1,5

Remarques : Lavage de pare-brise

Extérieur / Intérieur : Garage

Dimension du local : 34 M<sup>3</sup>

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Vitesse de ventilation par heure	: 1,5
Remarques	: Déversement dans un radiateur
Extérieur / Intérieur	: Garage
Dimension du local	: 34 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 1,5
Remarques	: Produit de dégivrage pour serrure
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Lavage de pare-brise
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Déversement dans un radiateur
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Produit de dégivrage pour serrure

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Quantité utilisée**

	:	15 g
Remarques	:	Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
	:	27 g
Remarques	:	Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)
	:	35 g
Remarques	:	Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	: 0,50 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle
Durée d'exposition	: 0,33 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Durée d'exposition : 0,17 h

Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour

Remarques : Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 857,50 cm<sup>2</sup>

Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Exposed skin area : Peau  
: 857,50 cm<sup>2</sup>

Remarques : Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Exposed skin area : Peau  
: 428,00 cm<sup>2</sup>

Remarques : Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 0,6

Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 0,6

Remarques : Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>

Vitesse de ventilation par heure : 0,6

Remarques : Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an

Remarques : Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

Fréquence d'utilisation : 128 jours/ an

Remarques : Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

Fréquence d'utilisation : 128 jours/ an

Remarques : Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour:  
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Bombe aérosol
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Quantité utilisée**

Remarques	:	2760 g
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Remarques	:	744 g
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Remarques	:	215 g
Remarques	:	Bombe aérosol
Remarques	:	491 g
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	:	2,20 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Durée d'exposition	:	2,20 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Durée d'exposition	:	0,33 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Bombe aérosol
Durée d'exposition	:	2,00 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	857,50 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Bombe aérosol

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	:	Activités à l'intérieur
Dimension du local	:	20 M3
Vitesse de ventilation par heure	:	0,6
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Extérieur / Intérieur	:	Activités à l'intérieur
Dimension du local	:	20 M3
Vitesse de ventilation par heure	:	0,6
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Extérieur / Intérieur	:	Garage
Dimension du local	:	34 M3
Vitesse de ventilation par heure	:	1,5
Remarques	:	Bombe aérosol
Extérieur / Intérieur	:	Activités à l'intérieur
Dimension du local	:	20 M3
Vitesse de ventilation par heure	:	0,6
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)
Fréquence d'utilisation	:	4 jours/ an
Remarques	:	Peinture murale aqueuse au latex
Fréquence d'utilisation	:	6 jours/ an
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Fréquence d'utilisation	:	2 jours/ an
Remarques	:	Bombe aérosol
Fréquence d'utilisation	:	3 jours/ an
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	:	Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b, PC9c: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler, Peintures au doigt****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Enduits et mastics
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Plâtres et égaliseurs de plancher
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Glaise à modeler
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peintures au doigt

**Quantité utilisée**

	:	85 g
Remarques	:	Enduits et mastics

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : 13800 g  
 : Plâtres et égaliseurs de plancher  
 : 1 g  
 Remarques : Glaise à modeler  
 : 1,35 g  
 Remarques : Peintures au doigt

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 4,00 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Enduits et mastics  
 Durée d'exposition : 2,00 h  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Plâtres et égaliseurs de plancher  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Glaise à modeler  
 Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
 Remarques : Peintures au doigt

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
 : 35,73 cm2  
 Remarques : Enduits et mastics  
 Exposed skin area : Peau  
 : 857,50 cm2  
 Remarques : Plâtres et égaliseurs de plancher  
 Exposed skin area : Peau  
 : 254,40 cm2  
 Remarques : Glaise à modeler  
 Exposed skin area : Peau  
 : 254,40 cm2  
 Remarques : Peintures au doigt

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
 Dimension du local : 20 M3  
 Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
 Remarques : Enduits et mastics  
 Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
 Dimension du local : 20 M3  
 Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
 Remarques : Plâtres et égaliseurs de plancher

Fréquence d'utilisation : 12 jours/ an  
 Remarques : Enduits et mastics  
 Fréquence d'utilisation : 12 jours/ an  
 Remarques : Plâtres et égaliseurs de plancher  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Glaise à modeler  
 Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
 Remarques : Peintures au doigt

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour:  
PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peinture mural aqueuse au latex
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Bombe aérosol
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Quantité utilisée**

Remarques	:	2760 g
Remarques	:	Peinture mural aqueuse au latex
Remarques	:	744 g
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Remarques	:	215 g
Remarques	:	Bombe aérosol
Remarques	:	491 g
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition	:	2,20 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Peinture mural aqueuse au latex
Durée d'exposition	:	2,20 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Durée d'exposition	:	0,33 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Bombe aérosol
Durée d'exposition	:	2,00 h
Fréquence d'utilisation	:	1 heures/jour
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Peinture mural aqueuse au latex
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	428,75 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Exposed skin area	:	Peau
Exposed skin area	:	857,50 cm <sup>2</sup>
Remarques	:	Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Peinture mural aqueuse au latex
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Extérieur / Intérieur	: Garage
Dimension du local	: 34 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 1,5
Remarques	: Bombe aérosol
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)
Fréquence d'utilisation	: 4 jours/ an
Remarques	: Peinture mural aqueuse au latex
Fréquence d'utilisation	: 6 jours/ an
Remarques	: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante
Fréquence d'utilisation	: 2 jours/ an
Remarques	: Bombe aérosol
Fréquence d'utilisation	: 3 jours/ an
Remarques	: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC18, PC23: Encres et toners, Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Encres et toners
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques	:	Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

**Quantité utilisée**

Remarques	: 40 g
Remarques	: Encres et toners
Remarques	: 56 g
Remarques	: Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : 56 g  
: Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 2,20 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Encres et toners  
Durée d'exposition : 1,23 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)  
Durée d'exposition : 0,33 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 71,40 cm2  
Remarques : Encres et toners  
Exposed skin area : Peau  
: 430,00 cm2  
Remarques : Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)  
Exposed skin area : Peau  
: 430,00 cm2  
Remarques : Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Encres et toners  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)  
Fréquence d'utilisation : 365 jours/ an  
Remarques : Encres et toners  
Fréquence d'utilisation : 29 jours/ an  
Remarques : Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)  
Fréquence d'utilisation : 8 jours/ an  
Remarques : Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance :  
dans le Mélange/l'Article  
Remarques Liquide

Numéro de la FDS:100000100076

143/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Concentration de la Substance :  
dans le Mélange/l'Article  
Remarques : pâte

Concentration de la Substance :  
dans le Mélange/l'Article  
Remarques : Vaporisateurs

**Quantité utilisée**

Remarques : 2200 g  
: Liquide  
: 34 g  
Remarques : pâte  
: 73 g  
Remarques : Vaporisateurs

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 0,17 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Liquide  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : pâte  
Durée d'exposition : 0,17 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques : Vaporisateurs

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 468,00 cm2  
Remarques : Liquide  
Exposed skin area : Peau  
: 468,00 cm2  
Remarques : pâte  
Exposed skin area : Peau  
: 428,75 cm2  
Remarques : Vaporisateurs

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur : Garage  
Dimension du local : 34 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 1,5  
Remarques : Liquide  
Extérieur / Intérieur : Activités à l'intérieur  
Dimension du local : 20 M3  
Vitesse de ventilation par heure : 0,6  
Remarques : Vaporisateurs

Fréquence d'utilisation : 4 jours/ an  
Remarques : Liquide  
Fréquence d'utilisation : 10 jours/ an  
Remarques : pâte  
Fréquence d'utilisation : 6 jours/ an  
Remarques : Vaporisateurs

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC31, PC34: Produits lustrant et mélanges de cires, Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :  
Remarques Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**Quantité utilisée**

Remarques : 142 g  
Remarques Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)  
Remarques : 35 g

Remarques : Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)  
Remarques : 115 g

Remarques : Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 1,23 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

Durée d'exposition : 0,33 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

Durée d'exposition : 1,00 h  
Fréquence d'utilisation : 1 heures/jour  
Remarques Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
Exposed skin area : 430,00 cm2  
Remarques Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

Exposed skin area : Peau  
Exposed skin area : 430,00 cm2  
Remarques Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

Exposed skin area : Peau  
Exposed skin area : 857,50 cm2  
Remarques Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Numéro de la FDS:100000100076

145/160

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Fréquence d'utilisation	: 29 jours/ an
Remarques	: Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)
Fréquence d'utilisation	: 8 jours/ an
Remarques	: Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)
Fréquence d'utilisation	: 365 jours/ an
Remarques	: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques	: Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.
-----------	---

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8a, ERC8d	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,000074 mg/m3	
			Eau douce		0,00001 mg/L	0,00027
			Dépôts d'eau douce		0,00022 mg/kg	0,00015
			Eau de mer		0,0000005 mg/L	0,000013
			Dépôts d'eau de mer		0,000022 mg/kg	0,000015
			Sol agricole		0,000093 mg/kg	0,00016

ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PC1, PC1_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme	1,79 mg/kg/d	0,00

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			– systémique		
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,85 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC1, PC1_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,01 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,75 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
PC1, PC1_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,79 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	80,56 mg/m3	0,13
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,14
PC1, PC1_4	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,79 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	3,52 mg/m3	0,01
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC4, PC4_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,00 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC4, PC4_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	7,13 mg/kg/d	0,01
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,18 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC4, PC4_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	17,87 mg/kg/d	0,03

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,51 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,03
PC8, PC8_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,07 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC8, PC8_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	7,15 mg/kg/d	0,01
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,08 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC8, PC8_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	10,70 mg/kg/d	0,02
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,77 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC9a, PC9a_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	10,53 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC9a, PC9a_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	19,65 mg/kg/d	0,03
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	52,06 mg/m3	0,09
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC9a, PC9a_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral,	0,00 mg/kg/d	0,00

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			long terme – systémique		
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	34,29 mg/m3	0,06
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PC9a, PC9a_4	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	71,46 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	59,57 mg/m3	0,10
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,20
PC9b, PC9b_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,12 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,54 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC9b, PC9b_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	2,86 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	66,97 mg/m3	0,11
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC9b, PC9b_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	2,54 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	1,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,01
PC9c	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	127,20 mg/kg/d	0,18
			Consommateur – oral, long terme – systémique	67,50 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,28
PC15, PC15_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,07 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	10,53 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits		0,02

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			combinés systémiques		
PC15, PC15_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	19,65 mg/kg/d	0,03
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	52,06 mg/m3	0,09
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC15, PC15_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	34,29 mg/m3	0,06
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PC15, PC15_4	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	71,46 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	59,57 mg/m3	0,10
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,20
PC18	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	1,19 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,02 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC23, PC23_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,83 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	5,07 mg/m3	0,01
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,06
PC23, PC23_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,83 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – système	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	17,46 mg/m3	0,03
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,08

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PC24, PC24_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	78,00 mg/kg/d	0,11
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,40 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,11
PC24, PC24_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	15,60 mg/kg/d	0,02
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,02
PC24, PC24_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,73 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	12,29 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,07
PC31, PC31_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,83 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	12,87 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,07
PC31, PC31_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,83 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	10,92 mg/m3	0,02
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,07
PC34	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,14 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	1,80 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00

PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité

PC1\_1: Colles de loisir

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité

PC1\_2: Colles de bricolage (colle à tapis, colle à mosaïque, colle à parquet en bois)

PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité

PC1\_3: Colle en vaporisateur

PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité

PC1\_4: Matériaux d'étanchéité

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_1: Lavage de pare-brise

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_2: Déversement dans un radiateur

PC4: Produits antigel et de dégivrage

PC4\_3: Produit de dégivrage pour serrure

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8\_1: Produits de lavage de linge et de lave-vaisselle

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8\_2: Nettoyants, liquides (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants à vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux)

PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8\_3: Nettoyants, pistolets à gâchette (nettoyants tout usage, produits sanitaires, nettoyants à vitre)

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_1: Peinture murale aqueuse au latex

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_2: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_3: Bombe aérosol

PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC9a\_4: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_1: Enduits et mastics

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_2: Plâtres et égaliseurs de plancher

PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC9b\_3: Glaise à modeler

PC9c: Peintures au doigt

PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC15\_1: Peinture mural aqueuse au latex

PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC15\_2: Peinture à l'eau à base de solvant très résistante

PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC15\_3: Bombe aérosol

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC15\_4: Décapants (pour peinture, colle, papier peint, matériau d'étanchéité)

PC18: Encres et toners

PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir

PC23\_1: Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir

PC23\_2: Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_1: Liquide

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_2: pâte

PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC24\_3: Vaporisateurs

PC31: Produits lustrant et mélanges de cires

PC31\_1: Vernis, cire/crème (plancher, mobilier, chaussures)

PC31: Produits lustrant et mélanges de cires

PC31\_2: Vernis, vaporisateur (mobilier, chaussures)

PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – consommateur**

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 21:** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Secteur d'utilisation : **SU 21:** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de produit : **PC13:** Carburants

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Information supplémentaire : Englobe l'utilisation dans les combustibles liquides.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

**Caractéristiques du produit**

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 240.000

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Utilisation/dégagement continu  
Nombre de jours d'émission par année : 365  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,1 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,001 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Remarques : Non applicable

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
Pourcentage retiré des eaux usées : 96,3 %  
Traitement des Boues : Donnée non disponible  
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées : Donnée non disponible

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.  
Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Combustibles - Liquide****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

**Quantité utilisée**

: 37500 g

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée d'exposition : 2 h  
Fréquence d'utilisation : > 1 heures/jour

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area : Peau  
: 420 cm<sup>2</sup>

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Dimension du local : 20 M<sup>3</sup>  
Remarques : Sauf mention contraire, on suppose l'utilisation à températures ambiantes, suppose l'utilisation avec une ventilation typique.

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos****Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques : Automobilbetankung

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article :

Remarques : Ravitaillement en combustible de scooter

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Matériel de jardinage - Utilisation
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Huile à lampe

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Combustibles - Liquide

### Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Automobilbetankung
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Ravitaillement en combustible de scooter
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Matériel de jardinage - Utilisation
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	
Remarques		Huile à lampe

### Quantité utilisée

Remarques	:	37500 g
Remarques	:	Automobilbetankung
Remarques	:	3750 g
Remarques	:	Ravitaillement en combustible de scooter
Remarques	:	750 g
Remarques	:	Matériel de jardinage - Utilisation
Remarques	:	750 g
Remarques	:	Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Remarques	:	100 g
Remarques	:	Huile à lampe

### Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition	:	0,05 h
--------------------	---	--------

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Automobilbetankung
Durée d'exposition	: 0,03 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Ravitaillement en combustible de scooter
Durée d'exposition	: 2,00 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Matériel de jardinage - Utilisation
Durée d'exposition	: 0,03 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Durée d'exposition	: 0,01 h
Fréquence d'utilisation	: 1 heures/jour
Remarques	: Huile à lampe

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Exposed skin area	: Peau
	: 210,00 cm2
Remarques	: Automobilbetankung
Exposed skin area	: Peau
	: 210,00 cm2
Remarques	: Ravitaillement en combustible de scooter
Exposed skin area	: Peau
	: 420,00 cm2
Remarques	: Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Exposed skin area	: Peau
	: 210,00 cm2
Remarques	: Huile à lampe

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs**

Extérieur / Intérieur	: Activités extérieures
Dimension du local	: 100 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Automobilbetankung
Extérieur / Intérieur	: Activités extérieures
Dimension du local	: 100 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Ravitaillement en combustible de scooter
Extérieur / Intérieur	: Activités extérieures
Dimension du local	: 100 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Matériel de jardinage - Utilisation
Extérieur / Intérieur	: Garage
Dimension du local	: 34 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 1,5
Remarques	: Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Extérieur / Intérieur	: Activités à l'intérieur
Dimension du local	: 20 M3
Vitesse de ventilation par heure	: 0,6
Remarques	: Huile à lampe
Fréquence d'utilisation	: 52 jours/ an
Remarques	: Automobilbetankung
Fréquence d'utilisation	: 52 jours/ an
Remarques	: Ravitaillement en combustible de scooter
Fréquence d'utilisation	: 26 jours/ an
Remarques	: Matériel de jardinage - Utilisation
Fréquence d'utilisation	: 26 jours/ an
Remarques	: Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible
Fréquence d'utilisation	: 52 jours/ an

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

Remarques : Huile à lampe

**Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)**

Remarques : Excepté les conditions d'utilisation mentionnées, aucune mesure spécifique de gestion des risques n'a été identifiée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,000074 mg/m3	
			Eau douce		0,0000058 mg/L	0,00015
			Dépôts d'eau douce		0,0001 mg/kg	0,000073
			Eau de mer		0,000066 µg/L	0,000002
			Dépôts d'eau de mer		0,0000028 mg/kg	0,000002
			Sol agricole		0,000012 mg/kg	0,000021

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  
 ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  
 ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos  
 ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PC13, PC13_1	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,00 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,15 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,05
PC13, PC13_2	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,00 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,10 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,05
PC13, PC13_3	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,73 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,00
PC13, PC13_4	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	70,00 mg/kg/d	0,10
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,08 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,10
PC13, PC13_5	ECETOC TRA modifié		Consommateur – dermique, long terme – systémique	35,00 mg/kg/d	0,05
			Consommateur – oral, long terme – systémique	0,00 mg/kg/d	0,00
			Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0,01 mg/m3	0,00
			Consommateur – long terme – circuits combinés systémiques		0,05

PC13: Combustibles - Liquide

PC13\_1: Automobilbetankung

PC13: Combustibles - Liquide

PC13\_2: Ravitaillement en combustible de scooter

PC13: Combustibles - Liquide

PC13\_3: Matériel de jardinage - Utilisation

PC13: Carburants

PC13\_4: Matériel de jardinage - Ravitaillement en combustible

PC13: Carburants

PC13\_5: Huile à lampe

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

**TrusTec™ PRF Octane Blend No.80**

Version 1.3

Date de révision 2023-09-19

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).